



1. Identification

Nom du produit	CYA 4420
Code du produit	COCYA442028GR, COCYA4420454GR
Autres moyens d'identification	Colle cyanoacrylate. TM/MD
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Colle cyanoacrylate à prise rapide. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	<p>AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada</p> <p>Informations générales : 1-888-592-5837</p> <p>www.aerochem.ca info@aerochem.ca</p>
Numéro de téléphone en cas d'urgence	<p>Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)</p>

2. Identification des dangers

Résumé	Colle à la peau en quelques secondes. Liquide combustible. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 4)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Irritation des voies respiratoires (Catégorie 3)
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

ATTENTION

H227 : Liquide combustible

H3XX : Colle à la peau en quelques secondes.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P321: Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS).

P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser un extincteur de type ABC pour l'extinction.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	90 - 100 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Ne pas tenter de décoller le produit de la peau. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Décoller doucement à l'aide d'un instrument émoussé. Si la peau est brûlée en raison de la génération rapide de chaleur par une grande goutte, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les lèvres sont collées, appliquer de l'eau chaude et encourager la personne à utiliser sa salive pour les mouiller et pour exercer une pression. Ne pas séparer les lèvres en exerçant une force directe opposée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Si les paupières sont collées, dégager les cils avec de l'eau chaude en les couvrant à l'aide d'un tampon mouillé. Ne tentez pas de décoller de force le solide et la gomme des yeux. Le cyanoacrylate adhèrera aux protéines des yeux et provoquera un effet lacrimogène qui aidera à détacher l'adhésif. Couvrir l'oeil jusqu'à ce qu'il soit complètement décollé, généralement en l'espace de 1 à 3 jours. Consulter un médecin dans le cas où des particules solides coincées derrière la paupière endommageraient celle-ci en raison de leur nature abrasive.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Le produit se polymérisera rapidement et adhèrera à la bouche, ce qui empêche presque totalement qu'il soit avalé. Assurez-vous que les voies respiratoires ne sont pas obstruées. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si les lèvres sont collées, appliquer de l'eau chaude et encourager la personne à utiliser sa salive pour les mouiller et pour exercer une pression. Ne pas séparer les lèvres en exerçant une force directe opposée. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Colle à la peau en quelques secondes. Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Note au médecin	La chirurgie n'est pas nécessaire afin de séparer les tissus collés par accident. L'expérience a démontré que les tissus collés sont mieux traités par des premiers soins non chirurgicaux passifs. Si le durcissement rapide a causé des brûlures thermiques, ils doivent être traités symptomatiquement après le retrait de l'adhésif.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂), extincteur d'incendie ABC. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs combustibles. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Le produit qui réagit violemment au contact de l'eau en dégageant de la chaleur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Entreposer dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité, du gel et des variations de température extrêmes. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 40°C (50 à 104°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
2-Cyanoacrylate d'éthyle	VEMP (8h)	0.2 ppm	ACGIH , BC, ON

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Ne pas utiliser de gants de PVC, de nylon ou de coton.
Peau	Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.
Pieds	Aucune mesure ne sera nécessaire en usage normal.
 Lunettes de sécurité Gants jetables de nitrile	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Combustible
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Odeur forte	Point d'éclair	80 à 93°C (176 à 199.4°F)
Seuil olfactif	1 à 2 ppm	Température d'auto-inflammation	485°C (905°F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	3 (Air = 1)
Point d'ébullition	>149°C (300.2°F)	Densité relative	1.05 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Se polymérise au contact de l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<0.0267kPa (0.2 mm Hg)	Viscosité	2 cps
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation se produira rapidement au contact de l'eau, des alcools, des alcalis et des amines.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Eau, alcools, amines, bases, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	2-Cyanoacrylate d'éthyle Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Les paupières peuvent se coller. Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Le 2-cyanoacrylate d'éthyle (CAS 7085-85-0) est irritant pour les yeux (Lapin, OCDE 405).
	Voie cutanée	Colle à la peau en quelques secondes. Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le 2-cyanoacrylate d'éthyle (CAS 7085-85-0) est très légèrement irritant pour la peau (Lapin, OCDE 404).
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
	Voie orale	Le produit se polymérise rapidement et adhère à la bouche, ce qui empêche presque totalement qu'il soit avalé.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les cyanoacrylates ont été signalés pour provoquer une réaction allergique, mais en raison de la polymérisation rapide à la surface de la peau, une réponse allergique est rare. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système respiratoire.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant	

informations

supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poissons divers CL50 N/A Invertébré aquatique, divers CE50 N/A Plante aquatique - divers CE50 N/A
Persistence	Non persistant dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	Le 2-cyanoacrylate d'éthyle (CAS 7085-85-0) se polymérise rapidement au contact de l'humidité. Par conséquent, la biodégradation de cette substance n'est pas un processus environnemental pertinent.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant

Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Éliminer le produit durci comme déchet inoffensif. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Réglementé par le 49 CFR DOT (USA). LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A. (cyanoacrylate d'éthyle)
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Informations d'expédition du 49 CFR DOT (USA) : NA1993, Classe 3, GE III. Non réglementé dans des contenants de moins de 450 L (119 gallons). Voir art. 173.150; exceptions pour la classe 3 (liquides inflammables et combustibles). Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	

Classification	Non disponible
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B3

D2B

Classe B3 : Liquides combustibles

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



● Health

● Flammability

● Reactivity

○ Protective Equipment

NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2017-01-20
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, www.ncbi.nlm.nih.gov <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
Produit par  Une vision globale de la prévention!	Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.